N° 118. Mercredi 19 Mai 1847. 18me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Un an . . .	26 fl.	30 fl.
Six mois . .	14 »	16 »
Trois mois. .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris, et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, *Lage Nieuwstraat* derrière le *Prinsegracht*, *Noordeinde*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.

LA HAYE, 18 Mai.

Affaires d'Amérique.

L'*Union de Washington* du 27 avril qui nous parvient aujourd'hui, contient la dépêche officielle du commodore Stokton, dans laquelle il fait part au gouvernement de la réoccupation de la capitale de la Californie, Los Angelos, par les troupes américaines et une partie des équipages de la flotte, après un combat obstiné à la suite duquel un corps mexicain, deux fois plus nombreux que celui que commandait le commodore, a été battu et complètement dispersé. Le lendemain de cette affaire, le gouverneur Florès proposa une convention d'après laquelle il se soumettait, lui et la province, aux autorités américaines, jusqu'à ce qu'un traité eût réglé définitivement le sort des [illegible]. Le commodore allégua que Florès, ayant faussé sa parole, en vertu de laquelle il avait recouvré la liberté après avoir été fait prisonnier, n'avait aucune qualité pour traiter au nom de la population californienne. Poursuivi vivement par les troupes du commodore, Florès rencontra le colonel Fremont qui [illegible] le passage avec cent *riflemen* à cheval, et il lui proposa la même convention qui venait d'être rejetée. Fremont, étranger à ce qui s'était passé, accepta la convention. Après en avoir reçu communication par un courrier, Stokton crut ne pas devoir répudier un acte accepté par son lieutenant. La Californie est depuis lors entièrement au pouvoir des Américains. Le commodore s'occupe activement de l'organisation intérieure de la province.

Le nouveau tarif établi par la proclamation du président des États-Unis sera mis en vigueur aussitôt que les ordres du gouvernement à cet effet seront parvenus aux autorités de terre et [illegible].

Les dépêches du commodore arrivées à Washington, sont arrivées par la voie de Panama.

On lit dans l'*Union de Washington* du 27, un document dont nous nous proposons de donner l'analyse, et qui nous semble d'une haute importance. C'est une lettre adressée par le vice-[illegible] un ingénieur distingué; elle indique un projet arrêté par le gouvernement américain d'établir une communication [illegible] pour toutes les nations, soit par chemin de fer, soit par canal entre les deux Océans et de faire de la neutralité [illegible] perpétuellement assurée à cette communication [illegible] Mexique, une des conditions de tout traité de paix [illegible] entre les deux républiques.

Le traité de commerce et de navigation entre le Hanovre et les États-Unis a été accueilli avec la plus grande faveur en Amérique. Les producteurs du tabac y trouvent déjà de grands avantages. Le prix de cet article a haussé aussitôt après la ratification de ce traité, qui respire dans ses clauses un esprit de libéralité [illegible] commerciale, propre à le recommander comme modèle aux nations qui veulent franchement entrer dans le système du commerce libre.

Le choix des candidats pour la présidence prochaine commence à occuper les deux grands partis. Les feuilles dévouées à M. [illegible] inquiétant des dispositions manifestées par beaucoup de [illegible] d'abandonner le projet échoué de proposer pour une quatrième candidature ce postulant si souvent vaincu. Les démocrates, comme c'est leur usage, laissent prendre à leurs adversaires l'initiative du mouvement électoral; ils n'agiront qu'en masse, comme ils l'ont fait dans la dernière élection; ils feront taire, [illegible] les prédilections locales, les affections même les mieux fondées et les plus vives, comme ils l'ont déjà fait à Baltimore, lorsque les amis personnels de M. van Buren et les fils mêmes de cet illustre citoyen, aussitôt que la majorité se fut déclarée pour M. Polk, se montrèrent les plus actifs partisans de ce démocrate éprouvé.

—

Nous trouvons dans le discours prononcé par lord Russell au banquet donné aux membres du cabinet par le lord-maire de Londres, un passage qui nous a paru d'une grande importance, non pas seulement parce qu'il contredit d'une manière frappante les opinions hostiles aux Etats-Unis qui se trouvent presque journellement dans le *Times* et le *Morning-Chronicle*, mais aussi parce qu'il respire un esprit de conciliation, de bienveillance et pour ainsi dire d'amitié, qui indique de la part de l'Angleterre un parti pris de se lier intimement avec l'Union américaine. Voici ce passage :

« L'esprit de charité, de bienfaisance, ne s'est pas circonscrit dans l'enceinte de Londres, ni même dans les limites des trois royaumes. Je suis heureux de pouvoir dire que chaque jour nous recevons des nouvelles qui nous prouvent qu'un peuple, né de notre race, ressent les mêmes sympathies que nous éprouvons nous-mêmes pour nos adversités et nos prospérités. (*Applaudissements.*) Le congrès et les citoyens des Etats-Unis se sont montrés également touchés des calamités que la disette des grains fait peser sur quelques parties du royaume. Je me réjouis de ces manifestations, de ces sentiments philanthropiques. (*Applaudissements.*) Ils démontrent que ni l'espace qui divise les deux Etats, ni la dissimilitude des institutions qui les régissent, ni même les annales où est écrite, en lettres de sang, l'histoire de leur séparation, n'ont pu effacer ces sympathies d'origine d'un peuple dont les ancêtres sont aussi les nôtres. En effet, les Américains parlent notre langue, sont imbus des écrits de nos grands auteurs; ils sont soumis à l'influence des vérités saintes qu'ils puisent comme nous-mêmes dans ce livre qui enseigne les mêmes principes d'éternelle sagesse, à eux qui le lisent sur les bords de l'Hudson et du Mississipi, et à nous qui le méditons sur les bords de la Tamise et du Shannon. (*Bruyants applaudissements.*) Je me félicite de ce que les Américains ont manifesté ce large esprit de libéralité et de charité. Quelle que soit la douleur qu'inspirent les calamités qui nous frappent, nous y trouvons des consolations dans la pensée qu'elle servira à unir l'avenir des deux peuples par les liens d'une plus étroite fraternité. (*Immenses applaudissements.*) Eprouvant ces sentiments je n'ai pu résister au besoin de vous les exprimer, afin que nos frères en Amérique (*applaudissements*) puissent apprendre qu'un individu appelé à l'honneur d'occuper une place élevée dans le conseil de Sa Majesté, est profondément ému par les sympathies que le peuple américain a témoignées pour les malheurs de l'Angleterre. (*Applaudissements.*) »

S. Exc. M. le baron de Maltitz, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Russie à notre Cour, est parti aujourd'hui pour aller jusqu'à la frontière à la rencontre de Mgr. le grand-duc Constantin, qui arrivera demain matin à Arnhem par la voie de Münster et de Wesel. Nous regrettons d'apprendre que S. A. I. ne s'arrêtera qu'un jour en cette résidence. Le pyroscaphe de la marine anglaise le *Black-Eagle*, commandé par l'honorable Fréderic Pelham, capitaine de vaisseau, attend depuis quelques jours à Rotterdam l'arrivée du grand-duc. Parmi les personnes qui accompagnent S. A. I. se trouvent le vice-amiral Lütke, aide-de-camp général de l'empereur, le baron de Fredericksz, et le docteur Haurowitz.

Nous trouvons dans les *Annales Maritimes et Coloniales*, avril 1845, publiées à Paris, à la page 654, l'avant-propos de la traduction de l'ouvrage de Hugo Grotius sur *La liberté de la mer*; et nous en empruntons le passage suivant :

« La part de cette œuvre isolée de Grotius à l'accomplissement des glorieuses destinées de la Hollande, au commencement du XVIIe siècle, suffirait à fonder une illustre renommée. Tout Hollandais qui l'ût fût d'ailleurs, et même indépendamment de ses titres à la reconnaissance des peuples libres, Hugues Grotius a droit à notre prédilection de Français et d'enfant de la Bourgogne. Présenté dès l'âge de quinze ans par notre Henri IV à sa cour comme le miracle de la Hollande, secrétaire du père du grand Condé, gradué en droit à Orléans, pendant neuf ans ambassadeur de Christine de Suède près de Louis XIII, il fut ami du président Jeannin (d'Autun) et d'autres. . . . Terminons cette courte préface par un vœu plus solennel : c'est qu'un de nos grands ports de guerre ou de commerce, Cherbourg ou Nantes, voie s'élever sur sa rive un monument à la liberté des mers et à Grotius; qu'une place publique de Brest prenne son nom; et que ce nom soit constamment celui d'un des grands bâtiments de la flotte, et soit ainsi porté, de siècle en siècle, autour du monde. »

Le *Moniteur des Indes*, qui se publie ici sous la direction de M. le baron de Melvill de Carnbee, contient les particularités suivantes sur la vie de M. Hugo Cornets de Groot, dont nous avons annoncé dernièrement la mort :

Hugo Cornets de Groot, fils d'Adrien David et de Louise Catherine Jeanne Hora Siccama, naquit à Groningue, le 17 août 1793. Son grand-père, le colonel Jean Cornets de Groot, était un arrière-petit fils en ligne directe du célèbre ambassadeur Pierre de Groot, fils de Grotius; et ce dernier, par son aïeul Hugo, descendait, du côté de son père, des Cornets, famille noble de Bourgogne, et du côté de sa mère, de la noble famille des seigneurs de Kraayenburg près de Delft. C'est à l'un des membres de cette dernière famille que fut donné le surnom de *De Groot* (Le Grand) en souvenir de ses services rendus au pays (1).

Lors de l'incorporation de la Hollande à l'empire français, Hugo Cornets de Groot était aspirant de marine à Brest. En 1814, peu de temps après la restauration politique de notre patrie, il fut promu dans le pays au grade de lieutenant de l'infanterie des Indes-Orientales. Ses parents partirent en 1815 pour Java, et il les y accompagna. En 1818, il obtint à Java le grade de lieutenant en premier, et en 1819, le gouverneur-général Van der Capellen l'attacha avec le titre de contrôleur à l'administration de l'intérieur. L'année suivante, à peine âgé de vingt-deux ans, il fut nommé secrétaire de la direction des bois et forêts, emploi qu'il remplit pendant cinq ans. En 1825, il fut envoyé dans les Moluques, d'abord comme résident-adjoint à Amboina, puis après à Saparoea, et ensuite comme résident à Menado dans l'île de Célèbes. C'est alors qu'il jouit de l'estime particulière de M. Merkus, gouverneur des îles Moluques, qui plus tard devint gouverneur-général des Indes-Néerlandaises, et qui n'a cessé de donner à Hugo Cornets de Groot des preuves de son amitié. De retour à Java en 1828, il fut nommé résident-adjoint de Soemanap, et quelque temps après résident de Riouw. Dans ces deux résidences, il s'acquit l'estime particulière des princes indigènes par l'aménité de son caractère et ses procédés bienveillants. Le digne sultan de Soemanap lui resta toujours attaché par une amitié sincère. A Riouw, la profonde connaissance que Cornets de Groot avait de la langue anglaise, lui facilita le moyen d'entretenir des relations utiles et amicales avec M. Bonham, résident anglais de Singapore. Mu par un pur sentiment d'humanité, il parvint à faire mettre en liberté un grand nombre d'habitants de l'Archipel indien qui se trouvaient en captivité parmi les pirates. Les Notices historiques, publiées dans plusieurs numéros du *Moniteur des Indes*, ont pleinement prouvé, et dans tous les détails, ce qu'il fit en outre pour aider à atteindre le but que s'est proposé le gouvernement dans les Indes, celui de réprimer la piraterie. Les Anglais lui donnèrent à cette occasion une marque publique de leur estime, ainsi qu'on a pu le voir dans l'article précité. En 1830, Hugo Cornets de Groot fut nommé par le gouverneur-général De Eerens, résident de la vaste et fertile province de Besoeki, située dans la partie orientale de Java, et là, jusqu'en 1840, avec cette persévérante énergie qui le caractérise, il s'occupa avec zèle de faire prospérer le système de culture si favorable aux intérêts de Java et de la métropole. Ordre et régularité ont régné partout où il a pu développer sa constante activité. Quiconque a appris à le connaître, n'a pu refuser sa profonde estime à la droiture de son caractère et à la pureté de ses sentiments vertueux. Jusqu'en Allemagne même, on a rendu hommage à ses sentiments religieux, ainsi qu'on a pu le voir dans la traduction publiée dernièrement à Deventer, de l'ouvrage d'un missionnaire qui, pendant plusieurs années, s'était trouvé à Riouw avec Cornets de Groot. Feu Sa Majesté Guillaume Ier le décora en 1839 de l'ordre du Lion-Néerlandais, dont la devise *virtus nobilitat* lui est si particulièrement applicable. De retour dans sa patrie, appartenant à la noblesse autant par sa naissance que par ses qualités personnelles, il fut jugé digne par Sa Majesté Guillaume II de prendre rang dans le corps de la noblesse du royaume des Pays-Bas.

La commission de la chambre des députés de France chargée d'examiner le projet de loi sur l'instruction secondaire se réunit presque tous les jours et a déjà beaucoup avancé son travail. Elle vient d'adopter à l'unanimité deux résolutions, concernant les articles 8 et 16 du projet de loi.

L'article 8 est conçu en ces termes :

« Nul ne peut diriger un établissement particulier ou y exercer des fonctions

(1) Voir Brandt et van Cattenburch, *Histoire de la vie de Grotius*; de Burigny, Luder et autres.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 19 MAI 1847.

UN ÉPISODE DE LA GUERRE DE VENDÉE.

Voici un épisode historique, raconté par Frédéric Soulié dans une histoire de la Vendée, dont le héros appartient à l'une des premières familles de France. La scène se passe à Brest en 1790 et elle est racontée par Mad. la marquise de Perbrück :

« J'avais à peine quinze ans, lorsqu'on présenta dans la maison de mon père un officier de marine que je désignerai sous le nom de Maurice. Jeune encore, il avait acquis une certaine célébrité. C'était un de ces esprits ardents, audacieux, qui pensent qu'à chaque époque il faut de nouvelles idées, de nouveaux efforts. Aussi raillait-il impitoyablement les formes routinières des anciens officiers qui étaient ses supérieurs.

On le haïssait parce qu'on le craignait; mais cette haine n'avait jamais trouvé l'occasion de se satisfaire, parce qu'une bravoure à toute épreuve, une conduite militaire irréprochable, et, plus encore que tout cela, le succès de toutes ses entreprises l'avaient mis à l'abri d'une accusation ouverte. Cependant la calomnie ne l'épargnait pas. Le succès, qui le suivait partout, lui avait donné au jeu des chances si extraordinaires, qu'on osa dire; [illegible], dans le salon de mon père, qu'il aidait au hasard.

Maurice ignorait ces propos, qui avaient été tenus devant moi. Un jour [illegible] dans le salon de mon père, une partie considérable était engagée. Maurice n'y prenait point part, il causait avec moi, il avait peut-être deviné que je ne partageais ni la haine ni les préventions dont il était l'objet. Cependant, et à mon insu, on avait tenté de faire, ce soir-là même, une épreuve décisive.

— Ne jouez-vous point ce soir? lui dit un des jeunes officiers de Brest, renommé par ses duels et son humeur querelleuse. Cet officier était, grâce à son rang et à son immense fortune, le supérieur de Maurice, bien qu'il n'eût qu'un médiocre mérite.

— Si vous n'avez pas besoin de moi, je vous prie de m'en dispenser, répondit Maurice.

— La partie languit, il n'y a que vous capable de la ranimer, lui dit [illegible]

Il me salua en m'exprimant le regret de me quitter.

— Ils m'envient mon bonheur, me dit-il tout bas, et ils m'y arrachent. Je ne peux leur en vouloir : si un autre était près de vous, je ferais comme eux.

J'étais si troublée de l'invitation qu'on venait de faire à Maurice, que je ne compris pas ce qu'il venait de me dire et que malgré moi je le suivis jusqu'à la table de jeu à laquelle il alla se placer. On jouait l'écarté. Il prit les cartes, les mêla avec une rapidité et une adresse qui attacha tous les yeux sur ses mains. Il jeta quelques pièces d'or sur la table : il perdit le premier coup, le second; il perdit beaucoup.

— Il paraît que l'instant de votre chance n'est pas venu, lui dit le jeune homme qui l'avait provoqué à jouer.

Maurice avait la frivole vanité de son bonheur, et confiant dans le hasard qui l'avait servi en mille circonstances, il répliqua en riant :

— Vous vous trompez, voilà mon tour qui arrive; et si vous le voulez, je vous joue sur le coup que je tiens dans mes mains, non-seulement les deux cents louis que je viens de perdre, mais deux cents encore.

— Soit, dit le jeune homme; on ne peut payer trop cher une leçon.

Maurice tira les cartes et gagna.

Un murmure désapprobateur suivi d'un froid silence succéda à ce coup. Le jeune homme qui avait perdu sourit amèrement; mais par respect pour la maison de mon père, il se contint.

— Voulez-vous doubler le coup? dit-il à Maurice.

— Non, je perdrais, j'en suis sûr, repartit celui-ci, et vous ne voudriez pas que je vous rendisse votre argent comme si je vous le donnais.

— Ma foi, dit le jeune homme, vous pourriez bien me le rendre comme vous l'avez gagné.

Maurice le regarda, il regarda tous ceux qui entouraient la table; il devint pâle et un éclair jaillit de ses yeux. Cependant il posa froidement les cartes à côté de lui, et puis, se tournant gracieusement vers moi :

— Mademoiselle, me dit-il, seriez-vous assez bonne pour me faire apporter des cartes neuves?

J'en pris et je les lui remis d'une main tremblante.

— Soyez assez bonne pour déchirer l'enveloppe, me dit Maurice.

Je lui obéis sans me rendre compte de ce qu'il me demandait.

— Veuillez mêler les cartes, reprit-il.

— Je le fis encore.

Maurice appela un enfant qui se trouvait dans le salon.

— Veux-tu couper ce jeu? lui dit-il.

L'enfant le coupa.

Alors Maurice se leva et dit au jeune homme :

— Monsieur, vous avez deux cent mille livres de rente et j'en ai dix : je vous offre de jouer dix mille louis sur ce coup. C'est toute ma fortune et ce n'est pas le dixième de la vôtre.

— Je ne ferai pas une pareille folie, dit le jeune homme.

— Quelqu'un ici accepte-t-il la partie? reprit Maurice en mesurant du regard tous ceux qui assistaient à cette scène. Il faut bien que je m'adresse à un autre joueur que monsieur, puisqu'il a peur.

— Eh bien! j'accepte, dit le jeune homme.

— Si j'avais une plus grande fortune, dit Maurice, je la jouerais, car je suis sûr de gagner, je vous en préviens.

— Tirez donc les cartes.

— Non, monsieur, dit Maurice avec dédain, ce sera mademoiselle qui aura cette bonté. Approchez, ajouta-t-il en se tournant vers moi, j'ai foi en vous.

Je tremblais et je n'y voyais plus; tous les yeux étaient fixés sur moi.

— Ne craignez rien, me dit Maurice, monsieur est riche.

Je tirai les cartes sans savoir ce que je faisais.

Maurice gagna.

Tout le monde se regarda avec stupéfaction. Le jeune homme grinça des dents.

— Voulez-vous doubler le coup? lui dit Maurice.

— Oui, répondit-il d'une voix étouffée.

Je tirai encore les cartes.

Maurice gagna encore.

— Je double encore, dit le jeune homme.

— Soit, répondit Maurice.

Je tirai les cartes.

Maurice gagna.

— Encore! s'écria le jeune homme exaspéré.

— Non, lui dit Maurice, je perdrais, et cette fois ce ne serait plus seulement votre argent, mais ma fortune que je vous donnerais.

— A votre tour vous avez peur, lui dit le jeune homme.

— J'ai peur de la misère, je l'avoue, répondit froidement Maurice; mais,

quelconques, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée. Tous faits contraires à cette disposition seront déférés au tribunal de première instance du ressort, et l'établissement sera fermé. »

La commission propose de prendre la rédaction suivante, empruntée au projet de loi présenté par M. Villemain en 1842 :

« Tout Français qui voudra ouvrir un établissement d'instruction, etc., devra déposer l'affirmation par écrit, et signée du déclarant, de n'appartenir à aucune association ni congrégation religieuse non légalement établie en France. »

L'article 16 du projet présenté par le gouvernement est ainsi conçu :

« Les maîtres particuliers ne peuvent faire usage que des livres revêtus de l'autorisation du ministre de l'instruction publique, ou, en fait d'enseignement religieux, soit de l'approbation de l'évêque diocésain, soit de celle des différents consistoires, suivant la religion à laquelle appartiennent les élèves. »

La commission a décidé que la rédaction de cet article serait modifiée de manière à exprimer plus explicitement que le ministre pourra *exclure* les livres destinés à l'enseignement, mais ne pourra pas les *imposer*.

Le gouvernement autrichien est vivement préoccupé de la situation déplorable de la Hongrie, par suite de la rareté des subsistances. Les accaparements ont ajouté au fléau de la disette, et la misère murmure assez haut pour qu'on doive en prendre souci. Déjà même, assure-t-on, des provocations ont été adressées à la population ignorante, et l'on parle de l'arrestation d'un avocat, Valaque de naissance, nommé Murgu, qui aurait essayé de se faire un moyen d'agitation de la misère publique. Murgu, impliqué jadis, ajoute-t-on, dans une conspiration, à Bucharest, contre la vie de l'hospodar, n'aurait eu la vie sauve que sur l'intercession du consul autrichien. Une lettre de Vienne annonce qu'il vient d'être condamné à mort de nouveau.

Deux commissaires royaux ont été envoyés en Hongrie, avec la mission d'agir énergiquement contre les accapareurs et de prendre telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour le soulagement de classe pauvre.

Les prochaines élections en Belgique.

(*Correspondance particulière du Journal de La Haye.*)

Bruxelles, 17 mai.

Les prochaines élections, telle est la grande affaire qui préoccupe presque exclusivement le pays en ce moment. Cette année les élections ont une plus grande importance encore qu'en 1845, ou du moins elles excitent un intérêt plus vif, parce que toutes les provinces auront à prendre part à la lutte par suite du renouvellement d'une partie du sénat et des nouveaux membres que la loi du 31 mars dernier attribue à quelques districts dans les deux assemblées.

Il serait difficile de dire aujourd'hui quel sera le résultat de ce grand combat politique qui va pendant quelques jours agiter profondément le pays. Des deux côtés on se promet la victoire. Les libéraux se voient rappelés au pouvoir par la majorité qui sortira des scrutins, et le ministère, de son côté, se flatte que les avantages que remporteront ses adversaires ne seront pas assez importants pour lui faire perdre la position qu'il occupe avec honneur depuis plus d'un an, au milieu de difficultés que peut-être aucun autre cabinet n'a rencontrées avant lui.

Le parti qui a l'espoir de ressaisir le pouvoir à la suite de cette grande épreuve, fait tout son possible pour que rien ne vienne nuire à l'éclat du triomphe qu'il a en perspective pour que rien ne l'arrête dans ses succès. C'est ainsi que les vieux libéraux ont tendu la main aux jeunes à Bruxelles et à Liége, ils leur ont parlé conciliation et coalition ; ceux ci ont à leur tour posé des conditions qui ont été acceptées bon gré mal gré. A Bruxelles nous voyons l'association libérale, qui représente les vieux, les hommes d'Etat, les doctrinaires accepter piteusement les candidats qu'il plait à l'Alliance de lui désigner; l'association, battue aux dernières élections communales, le serait encore au mois de juin, et cette fois d'une façon plus sérieuse et plus significative; elle a mieux aimé passer volontairement sous les fourches caudines de sa rivale avant le combat, que d'y passer de force après la défaite. Cette résignation est d'un bel exemple et fait bien augurer de la prochaine fusion qui aura lieu probablement après les élections.

Le raisonnement des hommes qui font mouvoir l'association libérale est celui-ci ; les candidats de l'Alliance, bien qu'ils aient pour nous peu de sympathie, voteront cependant avec nous lorsqu'il s'agira de renverser le cabinet clérical (c'est le mot qu'affectionnent MM. Rogier, Lebeau, Verhaegen et leurs amis pour désigner le ministère actuel) ; le ministère clérical abattu, ce n'est pas à eux que l'on songera pour former un cabinet, mais à nous, hommes essentiellement gouvernementaux, à nous, hommes d'ordre, amis, avant tout, de la monarchie. On ne pourra pas s'adresser à d'autres qu'à nous, et une fois que nous aurons le pouvoir, nous saurons bien faire capituler ou mâter cette minorité indocile qui ne peut jouer que le rôle d'auxiliaire et d'appoint.

Ce raisonnement ne manque pas d'une certaine justesse et d'une certaine habileté; il explique parfaitement pourquoi Messieurs de l'Association libérale renoncent à l'initiative dans le choix des candidats, il est des circonstances où l'on doit sacrifier l'honneur pour le profit; c'est là un axiome à l'usage de la politique la plus vulgaire.

Il est vrai qu'après la victoire les auxiliaires pourraient en revendiquer leur part; mais c'est une éventualité douteuse, car en tout cas, et en admettant les chances les plus favorables, les radicaux seront en très-petit nombre, soit à la chambre, soit au sénat, et le petit nombre rendrait leurs prétentions ridicules.

Comme il ne faut cependant pas vendre la peau de l'ours qu'on ne l'ait mis par terre, les futurs ministres de libéralisme se tiennent en ce moment dans une certaine réserve qui semblerait faire croire qu'ils ont moins la certitude du succès qu'ils ne veulent le paraître. Ils se contentent de faire agir leurs lieutenants, de souffler quelques-unes de leurs inspirations à la presse qui leur est dévouée; mais on ne les voit pas se mettre en avant, s'afficher comme aux élections de 1845, leur demi-triomphe d'alors leur aurait-il appris qu'il ne faut pas trop se fier aux apparences?

Quel que soit le résultat de la lutte, elle ne sera très-vive que dans quelques districts; à Gand, à Alost, à Tournay, à Nivelles et peut-être à Ath et à Soignies; aux dernières élections Gand a nommé trois conservateurs et trois libéraux. Le parti libéral prétend avoir les six nominations et pour cela il a mis en avant des noms considérables par le talent et par l'influence. Alost a toujours nommé jusqu'à présent des députés conservateurs; aujourd'hui les libéraux se flattent que les électeurs irrités de ce que le gouvernement a refusé de se prononcer favorablement pour la construction d'un chemin de fer direct de Gand à Bruxelles passant par Alost, se vengeront en élisant des représentants hostiles au cabinet. Ce serait, je crois, un très-mauvais calcul; car il n'est pas prouvé qu'un cabinet libéral pût immédiatement réaliser les désirs de ce district; la discussion qui a eu lieu récemment à la chambre a démontré que le cabinet n'est pas hostile à ce projet de chemin de fer, mais que seulement il n'a pas cru que son exécution fût possible dans les circonstances actuelles.

A Tournay, les libéraux feront des efforts incroyables pour faire échouer la candidature de M. Dumortier, le seul représentant conservateur qu'ait encore ce district. Le cabinet, de son côté, tient beaucoup à sa réélection. Il est vrai que s'il eût été bien conseillé, il aurait jeté les yeux sur un candidat moins compromettant et plus influent par son caractère et ses antécédents.

Les libéraux de Nivelles sont divisés. Les uns voteront pour M. Tremouroux, procureur du roi, destitué pour s'être porté candidat malgré le ministère; les autres, et avec eux les conservateurs, donneront leurs voix à M. Milcamps, ancien représentant, homme justement influent et considéré. L'élection des sénateurs offrira aussi quelque intérêt.

Charleroi, district réputé éminemment libéral, nommera deux candidats du libéralisme le plus modéré, et, chose monstrueuse ! le ministre des affaires étrangères lui-même. La chose est tellement étrange, incroyable, fabuleuse, scandaleuse, qu'on a supposé que M. Deschamps a ourdi une vaste intrigue contre l'indépendance du corps électoral de ce district, qui s'est laissé prendre tout entier dans les filets de cet autre Walpole.

Nouvelles d'Angleterre.

La chambre des lords s'est occupée de nouveau, dans sa séance du 14, de la discussion du projet de bill relatif à l'introduction en Irlande du régime de la loi des pauvres d'Angleterre, projet qui, sous le titre de *poor law (Ireland) bill*, a mis en émoi l'aristocratie irlandaise.

Dans une de ses dernières séances, la chambre avait adopté à une majorité de 19 voix, un amendement présenté par lord Monteagle, à l'effet de rendre le bill temporaire.

Voici ce qu'on lit à ce sujet dans une correspondance particulière de l'*Indépendance belge*, en date de Londres, 15 mai :

Le retrait de l'amendement de lord Stanley a causé une surprise générale, et tel n'était pas le dénouement que l'on attendait de l'intrigue parlementaire à laquelle avait pris part la majorité des lords. A la chambre des communes, dans les clubs, partout, enfin, où l'on s'occupe de politique, on ne doutait nullement que l'amendement de lord Stanley ne passât; les journaux torys faisaient déjà sonner la trompette du triomphe; le *Morning-Chronicle*, principal adhérent de sir Robert Peel, calculait déjà les chances de la rentrée de cet homme d'Etat au pouvoir sous la forme d'un dictateur; le *Times* se préparait à lancer ses foudroyants carreaux contre les pairs, et à prêcher contre l'influence de la chambre haute une croisade aux prochaines élections. Eh bien, toute cette agitation est tombée à plat. Les lords ont eu peur de l'orage qu'ils avaient soulevé. L'accueil fait par l'opinion à l'adoption de l'amendement de lord Monteagle leur a fait craindre les conséquences d'un coup plus énergique.

Lorsque lord Stanley a proposé son amendement, il était loin de s'imaginer qu'il serait trahi par un certain nombre de ses partisans et par le parti irlandais. Homme de conscience et de caractère loyal, il ne pouvait croire que ceux qui l'avaient engagé à se mettre en avant, l'abandonneraient au moment du danger. Il comptait sur une majorité de 25 voix; jugez de son étonnement lorsqu'il a vu que ses amis le laissaient là l'un après l'autre: lord Monteagle, l'archevêque d'Irlande et jusqu'à lord Clantarty lui ont tourné le dos. La désertion des pairs irlandais lui a fait comprendre que son amendement n'avait pas de chances, et il s'est décidé à le retirer. C'est ainsi que s'est terminée cette grave affaire qui a mis tant de gens en émoi. Nous avons là une nouvelle preuve de la difficulté qu'ont les partis à l'emporter en s'appuyant sur leur [illegible] jugés. Il y a huit ans, cet amendement, qui devait être fatal à l'Irlande [illegible] cheux pour la politique whig, aurait été adopté par une majorité écra[illegible]

La seule explication possible de ce changement soudain [illegible] voir aux élections générales l'opinion se tourner contre les lords, qu[illegible] rait accusés de malveillance contre les pauvres d'Irlande.

Lord Stanley est démoralisé. Le retrait de son amendement est [illegible] honteuse défaite; il a perdu le petit prestige qu'il avait conservé, et [illegible] le voter surtout; c'est que lord Monteagle, qui n'est certes pas un [illegible] de valeur parlementaire, ait d'abord réussi là où il a échoué.

Il est vrai que le triomphe de lord Monteagle a été de courte [illegible] amendement, adopté par la chambre en comité, a été rejeté hier [illegible] contre 42, à la troisième lecture. La noble chambre s'est ainsi [illegible] menti à elle-même. Les motifs de ce vote contradictoire sont les m[illegible] ceux qui ont déterminé le retrait de l'amendement de lord Stanley.

Les ministres sont dans la jubilation. Ce notable succès inespéré [illegible] d'un immense embarras, car décidés à suivre en ce moment une poli[illegible] servatrice, ils étaient peu soucieux de se mettre en hostilité avec la [illegible] des lords, ce à quoi ils eussent été contraints, car la chambre des [illegible] aurait vivement ressenti l'injure que les lords lui auraient faite en [illegible] principales dispositions d'un bill qu'elle avait adoptées à une [illegible] dérable.

L'ordre du jour ayant appelé le 14 la lecture du [illegible] ration qui précède la troisième lecture, dernière [illegible] passent les projets de loi, le marquis de Lansdo[illegible] dans la rédaction du rapport la suppression des [illegible] faire du projet une mesure temporaire. La discussion [illegible] gée sur cette proposition, qui a été en définitive adop[illegible] voix contre 42. Ainsi le ministère qui avait eu [illegible] une majorité de 19 voix contre lui, a eu le 14 une ma[illegible] voix en sa faveur.

A la chambre des communes, M. Horsman a adressé [illegible] pellation à lord John Russel pour savoir quelles sont [illegible] tions du cabinet au sujet de l'établissement de relati[illegible] matiques avec la cour de Rome.

« Je désire, a dit M. Horsman, adresser une question au no[illegible] point de grande importance, en ce qui concerne la politique [illegible] l'Europe et les intérêts particuliers de ce pays. Des relations [illegible] amicales existent entre l'Angleterre et les Etats italiens à [illegible] Rome.

» On a exprimé le doute que si l'Angleterre s'était montr[illegible] établir des relations diplomatiques amicales avec Rome, elle [illegible] de dispositions semblables de la part de cette puissance; [illegible] cemment élu ayant adopté la maxime que les relations intern[illegible] Etats doivent être réglées par des considérations politiques et [illegible] considérations religieuses, et ayant récemment fait une récep[illegible] lière à l'ambassadeur de la Porte, sans se croire compromis [illegible] présence d'un mahométan à sa cour, il n'y a pas de raison [illegible] se trouvât honoré de recevoir un représentant de la reine d'A[illegible] demanderai donc au noble lord si son administration a fait [illegible] che pour mettre nos relations avec le Saint-Siége sur un pied [illegible]

Lord John Russell a répondu :

« Je puis confirmer tout ce qu'a dit l'honorable membre de [illegible] libérale suivie par le Pape actuel, et je crois que son [illegible] voir établir des relations diplomatiques plus suivies entre ce [illegible] de Rome. Je vois avec plaisir la marche adoptée par le Pape [illegible] vaincu qu'elle aura pour résultat l'amélioration de l'Italie [illegible] à dire que je crois qu'il serait désirable que des relations plus [illegible] sent établies. Mais la question est en droit extrêmement [illegible] nature à soulever quelques débats sous le point de vue politi[illegible]

» Telle que la législation existe aujourd'hui, elle est douteu[illegible] tains mots et certaines expressions dans les actes du parleme[illegible] est difficile d'attacher la juste interprétation ; et, en l'état de [illegible] actuelle, je ne crois pas qu'il fût prudent de conseiller à S. M. [illegible] ministre avec des lettres de créance à la cour de Rome. Quant à [illegible] bill sur ce sujet, à l'effet de rendre la loi intelligible, je ne crois [illegible] le faire à la fin d'une session déjà si surchargée d'affaires ; [illegible] objet sur lequel quelque mesure législative sera prise avant [illegible] re ; car je considère comme désirable qu'il s'établisse des relations [illegible] matiques plus amicales entre ce pays et Rome. »

Dans la séance de la chambre des communes du 14 [illegible] avait fait une motion tendant à faire déclarer que [illegible] gnies de chemins de fer actuellement autorisées [illegible] acheter ou affermer des lignes de *railways*, ne pourro[illegible] capitaux additionnels par actions, emprunt ou [illegible] pour l'achèvement ou l'extension de ces lignes, que [illegible] auront réalisé la totalité du capital primitif nécessaire [illegible] cution des voies qui leur sont concédées directement.

Après un assez long débat, dans lequel lord John [illegible] le chancelier de l'Echiquier ont combattu la motion, [illegible] eux, aurait pour résultat d'arrêter tout à coup les en[illegible]

---

si vous le voulez, je retire mes dix mille louis d'enjeu et je vous joue les soixante-dix mille que vous me devez.

— Non, monsieur, tout ou rien.

— En ce cas, rien, dit Maurice d'une voix impassible.

— Acceptez! disait-on de tous côtés à celui qui venait de perdre en quelques minutes près du quart d'une immense fortune.

— Il n'est plus temps, dit Maurice. Veuillez approcher, mademoiselle, reprit-il en se tournant vers moi, et voulez-vous tirer encore les cartes? Je joue dix louis.

Quelqu'un les tira; je tirai les cartes, Maurice perdit.

Albert me remercia en me saluant.

Je m'éloignai ; mais je ne quittai pas la table des yeux.

Maurice y prit les cartes qu'il y avait déposées lorsqu'il m'avait appelée, et avec lesquelles il avait joué d'abord.

— Il faut, dit-il au jeune homme, que nous réglions nos affaires. Vous plait-il d'accepter le bon que je vais faire sur vous?

— A votre aise, monsieur, dit le jeune homme.

Maurice prit une des cartes, y écrivit quelques mots au crayon, et le passa en perdant.

Celui-ci le prit et haussa les épaules, puis il lut tout haut :

« Bon pour soixante-dix mille louis que M. de P... payera aux hôpitaux de cette ville. »

On se récria.

— Pardon, dit Maurice, qui avait pris une seconde carte, ce n'est pas tout... Voici encore un engagement auquel j'espère que monsieur voudra bien faire honneur.

Le jeune homme prit la carte que lui passa Maurice: un mouvement de colère le fit tressaillir ; mais il se contint aussitôt, déchira la carte et répondit dédaigneusement :

— Et si je n'accepte pas ?

— Je m'y attendais, dit Maurice froidement ; il prit une autre carte, y écrivit encore quelques mots et la passa comme une cocarde dans la ganse de son chapeau.

— Messieurs, dit-il, je garderai ceci jusqu'à ce que monsieur vienne me le demander.

Il mit son chapeau sous son bras... et parut vouloir se retirer.

— Que signifie cela ? dit quelqu'un.

— Demandez-le à ces cartes, reprit Maurice en désignant celles qu'il avait ramassées ; il doit y avoir quelque chose d'écrit quelque part ; car monsieur les regardait avec trop d'attention lorsqu'elles étaient dans mes mains pour ne pas espérer y découvrir quelque chose.

— En effet, dit le jeune homme, j'espérais y découvrir le secret de votre bonheur.

— Et vous avez vu qu'il n'était pas là... n'est ce pas, monsieur? fit Maurice toujours impassible. A moins que vous ne soupçonniez mademoiselle comme vous m'avez soupçonné.

Le jeune officier était plus pâle encore que Maurice.

— Que voulez-vous, reprit-il d'une voix altérée, je suis têtu en diable, et l'épreuve que vous venez de faire ne m'a pas convaincu. Je paierai les soixante-dix mille louis que vous avez gagnés sur la main de mademoiselle... mais je refuse de payer les deux cents louis que vous avez gagnés avec ces premières cartes.

— Monsieur! s'écria mon père, en s'adressant à ce jeune homme, c'est une insulte que je ne souffrirai pas.

— Et dont je rendrai raison à tout le monde, excepté à monsieur! reprit le jeune homme avec une rage indicible.

— En ce cas, dit Maurice en mettant le reste de ses cartes dans sa poche, je n'ai plus qu'à me retirer.

Tout le monde, comme vous devez bien le penser, fut très surpris du brusque dénoûment d'une scène qui menaçait de devenir sanglante.

Je ne dormis point de la nuit, et je fus poursuivie de rêves terribles. Le lendemain, on parlait de cela dans toute la ville. Durant plus de huit jours, Maurice ne parut à aucune réunion. On croyait qu'il avait quitté la ville.

Pendant ce temps, il avait envoyé sa démission au ministre de la marine, qui l'avait acceptée. Déjà les hôpitaux avaient reçu la somme énorme que leur avait donnée Maurice. Le dimanche suivant, j'étais sur le cours avec mon père, une singulière rumeur se fit tout à coup entendre. C'est le comte... c'est Maurice, venait-on de répéter de tous côtés. Bientôt je le vis s'approcher. Il n'y avait rien d'étrange dans sa tenue, si ce n'est qu'au lieu de cocarde il portait une carte à son chapeau. On pouvait voir qu'il y avait quelques mots écrits sur cette carte. Maurice saluait gracieusement en s'inclinant à droite et à gauche, mais il ne tirait point son chapeau ; on le regardait avec curiosité, avec crainte, mais personne ne s'approchait assez de lui pour pouvoir lire ce qui était écrit sur cette carte. Il nous aperçut et nous salua. Mon père, indigné de la façon dont il avait accepté [illegible] qu'on lui avait faite, se détourna.

Maurice vint alors à nous.

— Pardon, dit-il à mon père. C'est peut-être parce que je [illegible] pas ôté mon chapeau que vous vous détournez. Je ne ve[illegible] paraître incivil, et je crois devoir vous prévenir que je [illegible] quitter ce chapeau que lorsque j'aurai payé la dette que j'a[illegible] chez vous.

Un enfant était près de nous.

— Eh! s'écria-t-il, il y a quelque chose d'écrit sur votre cha[illegible]

— Sais-tu lire, mon petit ami ? lui dit Maurice.

— Oui...

— Eh bien, ajouta-t-il en le prenant dans ses bras, tu [illegible] haut.

L'enfant chercha à épeler lettre à lettre les mots suivants :

« Bon pour une paire de soufflets que je donnerai à M. de P[illegible] nom du jeune officier) quand il viendra me les demander. »

Comme vous devez le penser, ceci courut rapidement, et [illegible] trouvaient à la promenade en furent bientôt informés.

Il y avait comédie ce jour-là... J'y allai avec mon père.

Maurice était dans une loge fort apparente. On savait ce qui s'[illegible] le matin à la promenade... on chuchotait, on se regardait... [illegible] surtout de ne pas voir M. de P... que Maurice insultait si publi[illegible] Enfin la toile se leva, quelques soldats, placés sans doute à desse[illegible] parterre, crièrent :

— A bas le chapeau !

Maurice ne bougea pas ; les cris continuèrent, et ce fut bien[illegible] multe terrible. Maurice restait toujours immobile. Tout-à-coup [illegible] parut de l'autre côté de la salle.

Maurice s'inclina, et lui montrant du doigt la carte attach[illegible] peau.

— Venez-vous réclamer votre paiement? lui dit-il tout haut.

— Arrêtez cet officier, dit M. de P... en le montrant à quelq[illegible] qui se présentèrent dans la loge.

— Mes bons amis, leur dit Maurice, ne vous mêlez point de ce[illegible] vous permettez d'arrêter un gentilhomme comme moi, je vous [illegible]

— Pardon, mon officier, lui dit un des soldats, mais il nous [illegible]

...de chemins de fer, tandis qu'il ne faut que leur ...ner une bonne et sage direction, la motion, sur la proposition de M. Hume lui-même, a été ajournée à huitaine.

—

L'encaisse de la banque d'Angleterre s'est élevé la semaine dernière à 9,588,759 livres, ce qui offre une augmentation de ...043 liv. sur le chiffre de la semaine précédente.

—

...ébat à la chambre des communes sur la crise financière a ...incu tout le monde que la chambre ne veut pas détruire ...ls de sir Robert Peel de 1819 et de 1834, qui ont établi la ...ation monétaire sur une base métallique.

...rareté de l'argent continue, mais il n'y a point de banque... ...ni de panique financière. La levée de boucliers contre le ... ne paraît être que le résultat d'une intrigue entre ... d'argent et les propriétaires fonciers pour faire dé... ...gouvernement des règles de prudence qui tendent à li... ...irculation des banknotes.

—

...ans la revue des marchés de l'*Economiste* :

...vages de grains sont depuis quelque temps tellement ...les en Irlande, que le marché irlandais est en ce mo... ...us bas de l'occident de l'Europe. Nous voyons par un ...ementaire récemment publié, que du 13 mars au 24 ...ntré dans les divers ports d'Irlande 543,296 quarters ...farines d'importation étrangère et 259,503 quarters ...ion anglaise, indépendamment des envois faits par le ...ent. L'effet de ces importations considérables de ... d'amener un commerce important de réexporta... ...lement pour l'Angleterre, mais encore pour le ... grand nombre de maisons réalisent des bénéfices ...ts dans ce commerce. Mais l'opinion des personnes qui ...eux au courant de la situation de l'Irlande, est que ...s de deux mois il y aura dans ce pays une disette plus ...se que jamais.

Nouvelles de Prusse.

(*Correspondance particulière de* l'Emancipation.)

Berlin, 12 mai 1847.

...dire quelques mots encore de la protestation de la minorité ... curie des seigneurs a décidé que la seconde chambre, ou ...trois États n'avait le droit ni de formuler la protestation ni de s'en ...que la première chambre n'avait pas plus le droit de s'en occuper ...et en conséquence l'ordre du jour a été prononcé. Reste à ...présent comment la seconde chambre recevra la communication ...sion que la première curie a prise ? Reconnaîtra-t-elle que la ...curie est juge de la compétence de la seconde! Et à ce sujet il est ...remarquer combien de points importants n'ont point été trai... ...discussion relative à la révision du réglement. Rien n'a été dit ...position réciproque des deux curies et peut-être, Monsieur, est-il ...s lecteurs qui se font illusion sur la position mutuelle des ...bres prussiennes.

...e et en Belgique, la chambre des pairs ou le sénat discutent les ...amendés par la chambre des députés ou la chambre des re... ...En Prusse, le projet de loi sur lequel porte la discussion de la ...seigneurs, est le même que celui qui a été discuté par la curie ...s. La première curie n'a point à statuer sur les amendements ...autre. Elle ne connaît ces amendements qu'à titre de com... ...la discussion porte sur le projet primitif.

...donc, comment des orateurs de la curie des trois ordres pour... ... curie des seigneurs le droit de juger de la compétence d'une ...dépendante.

...chambre fait son travail séparément, parallèlement, et quand les ...bres ont émis des avis contraires, le roi juge entre elles et sa ...

...discussion sur la révision du réglement, l'opposition a obtenu un ...ble de l'assemblée pour la nomination des secrétaires par l'as... ...blée et non par le maréchal, comme le prescrivait le régle... ...mitif. C'est un triomphe d'amour-propre qui a été assez laborieu... ...nt et qui a fait perdre de vue tout ce qu'il y aurait eu à propo... ...tablissement de ce que l'on appelle en France les *bureaux* et en ...*sections*. Aux termes du réglement de la Diète, les propositions ...ement comme les pétitions (*propositions faites par des mem... ...semblée*) sont soumises à l'examen d'une commission nommée ...ral. Cette commission fait un travail auquel l'assemblée reste ...t. C'est le travail préparatoire qui chez nous se fait dans les sec... ...en séance générale après le rapport de la commission, et la ...discussion dure trois ou quatre jours. Le résultat le plus net de cet ...travaux doit être de longues sessions et de petits résultats.

...ation du travail en sections est indispensable. Dans les sections ...se prépare fructueusement ses membres par une mûre étude à la discussion générale. Dans les sections les hommes habiles à traiter certaines questions, hommes que le manque d'habitude, la crainte ou la modestie empêchent de prendre la parole au milieu d'une séance nombreuse, communiquent leurs observations à leurs collègues. Les sections, c'est le travail du cabinet fait par cinq ou six intelligences à la fois ; travail de cabinet plus fécond et plus utile que le travail particulier de chacun, car c'est du choc des opinions que jaillit la lumière. Les sections sont indispensables surtout pour une assemblée où il est défendu de lire ses discours, et où par conséquent des esprits dont les connaissances sont étendues et précieuses, sont condamnés au silence s'ils ne peuvent vaincre la timidité si naturelle, dit-on, au vrai mérite.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 14 mai.

Le bruit court que, par suite de l'événement du 4 mai (la double détonation), plusieurs sénateurs ont tenu des réunions afin d'examiner ce que devait faire le sénat, comme haut tribunal de l'État dans cette cause ; nous ignorons ce qui aura été décidé. Probablement le sénat voudra s'en entendre avec le gouvernement. M. Duran, juge du tribunal de première instance, continue activement l'instruction de cette affaire.

Suivant *El Faro*, l'on parlerait de nouvelle crise ministérielle, les membres du cabinet n'étant pas d'accord relativement aux projets de loi financiers soumis aux cortès. Il avait été question d'un ministère Olozaga, Serrano et Salamanca ; mais une autre version prétend que le ministère se maintiendra, le général Narvaez ou un autre personnage du parti modéré remplaçant M. Pacheco. Ce dernier se contenterait, dit on, de l'ambassade de Rome ou de la présidence du congrès.

On parle surtout de la combinaison Narvaez-Salamanca dans les cercles d'ordinaire bien informés ; et selon quelques personnes cette combinaison se réaliserait peut-être cette semaine. Nous rapportons ces bruits sans les garantir.

M. de la Torre Ayllon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentaire d'Espagne, a été reçu par la reine Dona Maria. Les échanges de compliments ont eu lieu en langue française. Les paroles les plus amicales ont été échangées dans cette circonstance.

Des personnes généralement bien informées assuraient ce soir que les troubles de Séville, peu alarmants au départ du courrier, avaient bientôt pris plus de gravité, et l'on ajoutait que le chef politique aurait été blessé. La vérité est qu'hier, ainsi qu'on nous l'a dit, le général Schelly est parti en poste pour Séville.

El Tiempo annonce que l'armée destinée à faire l'expédition de Portugal est définitivement organisée. Chacune de ses deux divisions se compose de deux brigades, 3 régiments de cavalerie, 4 batteries et 2 compagnies de sapeurs, outre l'escorte du quartier-général composée de chasseurs de Marie-Christine et de l'état major ordinaire.

La première division sera sous les ordres du général Cotaner, et la deuxième sous les ordres du général Lavalette. Le brigadier Jaime Ortega doit commander la deuxième brigade de la première division.

Nouvelles et faits divers.

M. Odilon Barrot a déposé la pétition suivante sur le bureau du président de la chambre des députés de France.

A MM. les membres de la chambre des députés.

Messieurs,

La mort a frappé tous les frères de l'empereur, sauf un seul qui vient s'adresser aujourd'hui à la France par ses représentants.

A la fin de ma carrière, sur le bord de la tombe, je viens remplir un devoir sacré, un devoir de citoyen et de père en faisant tout ce qui dépend de moi pour retrouver une patrie que j'aime par-dessus tout, *en ne reculant* devant aucune démarche pour y faire entrer mes enfants et les mettre à même de servir leur pays. C'est la première fois, depuis que j'ai quitté le champ de bataille de Waterloo, que je m'adresse au pays. Si je ne l'ai pas fait plus tôt, c'est qu'ayant des frères, je n'étais pas seul arbitre de ma conduite; c'est qu'enfin je croyais que le temps amènerait lui-même cette réparation! Malheureusement il n'en est pas ainsi. Le gouvernement a, tout dernièrement encore, montré qu'il était décidé plus que jamais à user des armes dangereuses qu'on lui a données dans des moments de crise.

En 1814, avec l'étranger, vinrent les lois d'exil, de proscription, de spoliation ; les parents de l'empereur partagèrent ses malheurs et ceux de la France; on ne nous jugea pas ; on nous frappa comme chefs, comme individus, de toutes les façons et bien au-delà des limites que les lois de tous les pays civilisés reconnaissent.

En 1830, la France se souleva ; sa révolution promettait de réparer toutes les injustices ; cependant l'ostracisme des Napoléon fut maintenu ; c'était, disait-on, une mesure temporaire que l'état d'agitation de la France nécessitait ; le gouvernement ne voulait qu'une arme pour s'en servir au besoin et avec ménagement. En effet, plusieurs membres de la famille de l'empereur vinrent en France et y circulèrent librement. A cette époque, cependant, le roi de Rome, le fils de l'empereur, vivait encore! et la raison d'Etat aurait pu être invoquée avec une apparence de bonne foi. Aujourd'hui, après dix-sept années de règne, au milieu du plus grand calme, non-seulement on maintient les mesures de rigueur, mais on les aggrave, puisque le gouvernement vient de refuser au plus jeune de mes fils la permission de passer quelques jours à Paris pour y régler des affaires d'un intérêt tout privé.

Rien ne saurait justifier un tel refus, car je déclare ici de la façon la plus formelle, et sous la foi de mon honneur, que jamais, en aucun temps, de près ni de loin, moi ou mes enfants n'avons été mêlés aux dissensions politiques de la France. Le dernier de mes fils est né dix ans après la promulgation de la loi qui le frappe.

Je ne demande qu'à rentrer dans la loi commune et à jouir de tous mes droits de citoyen français, étant prêt à en remplir *tous les devoirs.*

Du moment où, par cette demande, je me soumets à la loi générale en la reconnaissant, on ne peut raisonnablement invoquer ni position exceptionnelle, ni danger politique ; on ne pourrait s'appuyer que sur l'injustice ou sur un sentiment de peur aveugle et incroyable.

Les antécédents de la chambre, dans cette question, me sont favorables ; elle s'est, à plusieurs reprises, montrée disposée à abolir l'exil des parents de l'Empereur. En 1845, notamment, des pétitions qui demandaient notre rentrée en France furent renvoyées aux ministres *à l'unanimité*, après un rapport favorable, et les membres du cabinet actuel qui étaient présents à la séance, ne s'y opposèrent point. Ce que je vous demande est juste ; je m'adresse à toutes les opinions indistinctement, et, sur le terrain inviolable du droit commun et de l'équité, il ne saurait y avoir de partis dans les chambres francaises.

Le rapport de la loi qui m'exile exige sans doute l'accord des trois pouvoirs, mais je ne puis douter qu'une manifestation favorable des chambres n'entraîne l'adhésion du pouvoir exécutif.

Citoyen, soldat ou roi, comme proscrit et exilé, j'ai toujours été prêt à faire tous les sacrifices, hormis celui de renoncer au culte de la patrie.

M'empêcherez-vous de mourir en France, au milieu de mes concitoyens, de mes anciens frères d'armes? me refuserez-vous la consolation de guider mes fils dans les services qu'ils peuvent rendre à leur pays? sera-t-il constaté, enfin, que jamais justice ne me sera rendue, par la seule raison que je suis le frère de l'Empereur?

Je viens demander à la chambre de députés, pour moi et mes enfants, de provoquer, par la prise en consideration de ma demande, le rapport de la loi qui nous exile.

Florence, le 18 avril 1847. JÉROME.

—Personne n'ignore que la plupart des grandes catastrophes qui arrivent sur le chemin de fer proviennent du déraillement des voitures, et ce déraillement produit de mille causes différentes, a résisté jusqu'à ce jour à toutes les combinaisons que la science a essayées pour le prévenir.

Mais voici pourtant qu'un simple chef de station au chemin de fer belge, M. Verwins, vient d'en imaginer une d'une exécution si facile et si peu dispendieuse, que, comme l'œuf de Christophe Colomb, on est surpris de ne pas l'avoir trouvé soi-même.

Des hommes bien compétents dans la science du génie civil, frappés de la simplicité autant que de la force du mécanisme, pensent que le problème si ardu, consistant à obtenir une sécurité complète sur les voies ferrées, est enfin résolu.

L'arrière-train de chaque voiture sera armée de deux boîtes en fer forgé dans lesquelles iront s'enclaver les butoirs de la voiture qui la suit immédiatement. Qu'un choc violent ensuite survienne, qu'un rail se brise, qu'un essieu se rompe, que les rebords des roues se détachent, peu importe, tout mouvement désordonné, qu'il se fasse de droite et de gauche, par en haut ou par en bas, sera amorti, neutralisé par la résistance qu'offriront dans tous les sens, et sur toute la ligne, les butoirs maintenus dans ces espèces de coffrets.

Il est bien facile de comprendre maintenant qu'au moyen de ce quadruple frein, qui ne gênera en rien le mouvement du train, même dans les courbes du plus petit rayon, les voitures ne pouvant plus se cabrer, ni s'entasser les unes sur les autres, on n'aura plus à déplorer de catastrophes comme celle de Fampoux, et les voyageurs s'embarqueront sur les chemins de fer avec une sérénité que partagera la famille dont ils se séparent.

— Le prince Louis-Napoléon-Achille Murat, fils de Joachim Murat, ancien roi de Naples, est mort en Floride, le 15 avril, à l'âge de 46 ans, dans sa résidence de Jefferson-County, où il vivait, naturalisé Américain, estimé de toutes les personnes qui le connaissaient. Ses obsèques ont eu lieu le 17 avril à Tailahassee : un concours immense l'a suivi jusqu'à sa dernière demeure.

— *Corsaire mexicain dans la Méditerranée.* — Nous lisons dans le journal de Barcelone, le *Fomento*, du 3 mai, que le corsaire mexicain *Unico*, armé d'un canon et monté de 33 hommes, a capturé dans les eaux d'Ivice, et conduit à Barcelone, le trois-mâts américain le *Carmelita*, de

---

...me donnez un nom qui ne m'appartient plus, mes amis, répli... ...e, je ne suis plus votre officier. Je ne suis plus rien... plus rien, ..., s'écria-t-il en s'adressant à M. de P..., je ne suis plus rien ... qui garde son chapeau sur la tête.

...chapeau! cria-t-on de tous côtés.

... messieurs, dit Maurice en se penchant vers le parterre, vous ...dresser à M. de P... S'il veut venir m'en prier, je suis prêt à ... qui vous offusque.

...blèrent. Maurice s'adressa à un jeune homme du parterre :

...sieur, vous qui me regardez si fixément, avez-vous de bons yeux? Eh bien! veuillez lire tout haut ce qu'il y a d'écrit sur cette carte ... comme moi que je ne puis ôter ce chapeau que sur l'invi...tation de M. de P...

...celui à qui Maurice avait parlé, et qui était un jeune homme fort décidé, ...voir une provocation, il monta dans la loge.

— Lisez, monsieur, lui dit Maurice en lui montrant la carte, lisez...

...jeune homme lut d'abord tout bas, puis il réclama le silence.

— Monsieur Maurice a raison, dit-il et il fait bien de garder son chapeau. ...ce qu'il y a d'écrit. Et il répéta d'une voix éclatante la terrible phrase.

« Bon pour une paire de soufflets que je donnerai à M. de P... quand il ... réclamera. »

— Maintenant, dit Maurice, veuillez permettre à la comédie de con...

...tôt après deux officiers de marine parurent dans la loge de Maurice; ...ient lui offrir une rencontre de la part de M. de P...

...non, leur répondit-il. J'ai du bonheur aux cartes, je veux que M. de ... me demander celle dont j'ai fait une cocarde.

...ais, monsieur, c'est un combat que vous voulez ?

...autre chose, dit Maurice. Il faut que j'apprenne à M. de P... ce ...is faire de mes mains ; je veux qu'il les voie de près.

...orta cette réponse à M. de P... qui répondit :

...paie, mais je ne me bats pas avec un fripon.

...ce demeurait dans un hôtel situé sur la principale place de la ville. ...demain la foule était arrêtée devant une immense pancarte sur la...quelle il avait écrit en caractères énormes :

« M. de P... ne paie pas et ne se bat pas. »

...meurs, nouveaux cris. Enfin le gouverneur crut devoir se mêler de l'affaire ; il assembla chez lui plus de vingt officiers ; mon père y fut appelé. Maurice s'y présenta le chapeau à la main.

M. de P... se mit à ricaner.

— Que signifie, dit le gouverneur à Maurice, ce placard insolent ?

— Il signifie ce qu'il dit.

Monsieur, dit M. de P..., j'ai quittance des 70,000 louis payés par moi.

— Pour ceux-là, il fallait bien payer, dit Maurice, à moins d'accuser Mlle de C... d'avoir les mains aussi adroites que moi. Quant aux 200 louis que vous avez perdus contre moi, j'ai le droit de dire que vous ne payez pas, vous le savez, et j'ai le droit de dire aussi que vous ne vous battez pas.

— Ceux-là, dit M. de P... m'ont été volés.

Maurice salua et remit son chapeau ; la carte y était toujours.

— Ah ! s'écria M. de P..., emporté par la colère, c'en est trop. Il s'avança sur Maurice et fit un geste pour prendre la carte. Maurice resta immobile et la laissa détacher de son chapeau

— Exigez-vous le paiement ? dit-il froidement.

— Je veux votre sang...

— Jamais je ne me battrai sans avoir payé mes dettes, répartit Maurice. Je vous dois deux soufflets, les voulez-vous ?

— Monsieur, lui dit M. de P..., vous êtes fou.

— Alors rendez-moi ma carte.

— M. de P... la déchira et la foula aux pieds.

— J'en ai d'autres, lui dit Maurice, et il tira de sa poche le jeu de cartes dont il s'était servi à la maison, y prit une autre carte et la remit à son chapeau.

— Messieurs, dit le gouverneur, finissons-en... C'est une affaire trop scandaleuse pour ne pas la faire cesser.

— Cela regarde monsieur, dit Maurice... Il me doit deux cents louis, je lui dois deux soufflets... payons-nous réciproquement et nous verrons après.

— Tenez, monsieur! dit M. de P... en jetant sa bourse.

— Prenez-garde qu'en me payant, vous reconnaissez que vous acquittez une créance loyale, fit Maurice.

— Eh bien! comme il vous plaira, dit M. de P...

Maurice prit l'argent, et le compta.

— A demain ! dit-il à M. de P...

Le lendemain ils se battirent... Les témoins de ce duel à mort croyaient qu'il se passerait comme toutes ces sortes de rencontres. Mais après quelques coups portés, Maurice, par un mouvement rapide, fit sauter l'épée de M. de P...... et s'approchant de lui, il lui donna les deux soufflets qu'il lui avait promis.

— Maintenant que nous sommes quittes, lui dit-il en se remettant en garde, nous allons jouer un nouveau jeu.

M. de P... attaqua Maurice en furieux... celui-ci le désarma encore.

— Avez-vous fait votre testament ? lui dit-il.

M. de P... exaspéré, recommença le combat, et six fois de suite il fut désarmé par son adversaire.

Les témoins voulurent faire cesser cette lutte où M. de P.... s'était épuisé.

— Vous avez raison, leur dit Maurice, je conseille à monsieur de prendre un peu de repos. Quant à moi, je vais faire un tour de promenade, nous recommencerons quand il voudra.

— A demain ! lui dit M. de P...

— A demain ! dit Maurice. Il prit son chapeau et y plaça encore une carte.

— Qu'est-ce que cela veut dire? dit un des témoins.

— Cela veut dire ce qui est écrit, dit Maurice.

La carte portait :

« Bon pour une première leçon d'escrime que je donnerai à M. de P. »

— Que vous dirai-je, ajouta la marquise de Perbruck, il était resté dix cartes de ce jeu qu'avait emporté Maurice. Une avait été employée au bon de 70,000 louis, une autre celle que M. de P. avait dédaigneusement rejetée et où Maurice avait demandé à M. de P. de reconnaître qu'il avait loyalement perdu ; une troisième lui avait servi de cocarde; celle-ci était la quatrième, il les épuisa ainsi jusqu'à neuf. Sur l'une d'elles il écrivit :

« Bon pour une égratignure que je ferai sur la joue droite de M. de P... »

Il mit sur une autre:

« Bon pour un trou que je ferai à l'oreille de M. de P...

Enfin vint la dernière sur laquelle il écrivit :

« Bon pour un coup d'épée dans le cœur que je donnerai à M. de P.

Cependant des ordres avaient été donnés d'arrêter les deux adversaires. Maurice l'apprit et quitta la ville.

Il n'y avait plus moyen de dire que ce fût lâcheté. D'ailleurs, il avait écrit à M. de P... qu'il partait pour l'Angleterre. M. de P. n'osa l'y suivre.

FREDERIC SOULIE.

198 tonneaux, capitaine Edwin, venant de Ponce, avec quarante jours de mer, et chargé de café pour Trieste.

L'*Unico* était parti de la Vera-Cruz depuis trente-quatre jours.

— Un journal de New-York raconte l'épisode suivant de la guerre du Mexique :

« A la suite du massacre qui a eu lieu récemment dans les environs de Cerralvo, le colonel Cooke parvint à arrêter un des officiers d'Urrea, dont le fanatisme avait sans nul doute provoqué les cruautés des Mexicains et que l'on avait vu déchirer de ses mains les cadavres américains.

» A peine arrêté, on lui attacha les poignets ; cependant il s'élança, saisit un pistolet que le colonel Cooke venait de poser et le blessa au genou; puis, presque en démence, il tira son épée; mais voyant les liens qui le retenaient, il la jeta loin de lui. On le plaça alors sur un wagon à côté d'un malade, avec une bonne escorte, et on arriva ainsi jusqu'au lieu du massacre. Là, un soldat, dont le frère avait succombé dans cette rencontre, se cacha à 150 yards du wagon jusqu'à ce qu'un espace venant à s'ouvrir dans les rangs de l'escorte, il pût faire feu sur le Mexicain.

» Celui-ci, sentant qu'il en avait fini avec la vie, saisit, par un effort surhumain, le fusil du malade qui était à côté de lui, et fit feu sur un des gardes : peu s'en fallut qu'il ne le tuât. Ce fut le dernier effort de sa haine.»

— On craint une prochaine éruption volcanique en Islande. Depuis le 20 avril, une fumée intense sort du cratère du Skapta-Jœkull, volcan le plus important de l'île après l'Hécla. Sa dernière éruption eut lieu en 1783 ; elle fut terrible : non seulement la montagne vomit à cette époque des flammes immenses, mais elle rejeta de son sein des quartiers de roches volcaniques et des scories de métal en fusion. Les premiers symptômes de l'éruption qui eut lieu au mois de mars se firent sentir en janvier.

— Les journaux américains, à la date du 13 avril, annoncent que la plus vaste distillerie de l'Ouest, située à New Richmond (Ohio), a été détruite par le feu, dans la nuit du 5 courant. La lueur des flammes s'apercevait jusqu'à Cincinnati, situé à 20 milles de là.

Aux dernières nouvelles, le feu continuait ses ravages et menaçait de détruire la ville entière. La perte était déjà immense : 25,000 boisseaux de blé ont été consumés dans la distillerie.

— Nous empruntons les détails suivants à une lettre de M. d'Hombres-Firmas, contenant, d'après un journal scientifique et littéraire de Corfou, le récit de deux cas de foudre. Ils offrent beaucoup d'analogie avec un phénomène observé à Zante et relaté dans une précédente communication de M. d'Hombres-Firmas, dont il a été donné lecture à l'académie des sciences. Voici les deux nouveaux cas :

« La foudre tomba, en septembre 1825, sur le brigantin *il Buon Servo*, à l'ancre dans la baie d'Armiro, au milieu de Calamata, à l'entrée de la mer Adriatique. Le mât ne parut pas endommagé; cependant, dès le lendemain, lorsqu'on se remit en mer, un coup de vent le rompit, et l'on s'aperçut alors qu'il était percé, dans toute sa longueur, d'un trou triangulaire étroit à l'extrémité supérieure, s'élargissant en descendant, et quatre fois plus large en bas qu'à la cime. On attribua la forme de ce trou à une tige de fer triangulaire implantée au bout du mât, et à la disposition intérieure du bois. Il est bien difficile de concevoir qu'il ait été foré ainsi; le capitaine et tout l'équipage du brigantin, le procureur fondé du propriétaire et d'autres témoins l'on vu, comme ce qui me reste à dire, tout aussi extraordinaire. On prétend que les mariniers ioniens, sans autre motif que l'usage, ou d'après quelque idée superstitieuse, attachent un fer à cheval au mât de misaine de leurs vaisseaux; il y en avait un sur celui du *Buon Servo*. Le nommé Antonio-Teodoro de Scarpante rapiéçait une chemise, assis sur une caisse au pied de ce mât, lorsque la foudre éclata; cet homme fut tué sur le coup, sans qu'on pût voir ni brûlure ni déchirure sur ses habits, ni blessure sur son corps, si ce n'est son aiguille enfoncée dans sa cuisse, par l'effet de la répulsion électrique, qui la fit glisser entre ses doigts, ou par quelque mouvement convulsif de son bras : c'est peu important, mais on remarqua sur son dos une trace légère jaune et noire, qui partait de son cou et se terminait aux reins, et là était imprimé un fer à cheval parfaitement distinct et de la même grandeur que celui cloué sur le mât. Celui des témoins qui a rapporté ce fait l'avait examiné avec d'autant plus d'attention qu'il lui en rappelait un pareil arrivé précisément l'année précédente.

» Un brigantin, appartenant à M. le docteur Micalopulo, fut foudroyé dans la rade de Zante. Le mât de misaine, frappé à la cime, était fort vieux, fendu, éclaté ; le courant électrique descendit en serpentant, détachant des éclisses qui s'enflammaient et tombaient : elles auraient pu incendier le vaisseau sans les prompts secours et une forte pluie survenue en même temps. Cinq mariniers se trouvaient sous la proue lors de l'événement ; trois veillaient et deux étaient endormis. Le bruit ou la secousse réveillèrent l'un de ceux-ci, qui aussitôt courut sur le pont avec les premiers. Deux eurent leurs vêtements brûlés, malgré l'eau qui les imbibait ; tous les poils du corps disparurent chez l'un, tandis qu'il conserva ses cheveux, ce que j'attribue à l'électricité plutôt qu'au feu ordinaire, dont on s'était rendu maître. C'est au même fluide qu'il faut attribuer le phénomène que je vais relater. L'un des mariniers endormis avait été tué par la foudre ; on le trouva couché sur le dos, intact. Lorsqu'on le dépouilla pour l'examiner et l'ensevelir, on vit imprimé sous sa mamelle gauche un numéro 44, que tous ses camarades attestaient ne pas exister auparavant. Ces deux chiffres, grands, bien formés, avec un point au milieu, étaient parfaitement identiques avec le même numéro en métal attaché à un agrès du bâtiment, placé entre le mât et lit du marin, et dans le trajet suivi par la foudre elle en avait saisi le type et l'avait laissé sur le cadavre, comme le fer à cheval de Teodoro, la fleur de Mme Morosa, et les pièces d'or de Spiridione Politi, dont le lecteur a sans doute entendu parler. »

— M. de Lamartine, vivement pressé par une dame étrangère d'écrire quelques lignes sur son album, y traça les vers suivants :

Dans ce cimetière de gloire,
Vous voulez ma cendre, à quoi bon !
Pendant que j'inscris ma mémoire
Le temps pulvérise mon nom.

Le lendemain, la dame envoya l'album chez M. Béranger, qui écrivit au bas du nom de M. de Lamartine les vers que voici :

Si le temps, pour montrer jusqu'où va son empire,
Pulvérise en effet le beau nom que voilà,
Qu'il daigne, sur les vers que j'ose encore écrire,
Jeter un peu de cette poudre-là.

De la crise commerciale et financière en 1847.

II.

(*Suite.* — Voir notre numéro d'avant-hier.)

Il n'est pas au pouvoir de l'homme d'empêcher les mauvaises récoltes, mais il dépend de lui de les prévoir et d'en atténuer les effets. (1) Notre législation sur les céréales appelle, de l'aveu de tous les esprits éclairés, une réforme complète ; le système de l'échelle mobile est maintenant jugé, c'est la plus ingénieuse déception dont un pays ait jamais été dupe. La Hollande et l'Angleterre en ont reconnu le vice et se sont hâtées de l'abandonner. Le premier besoin du commerce, c'est la fixité ; la certitude dans l'avenir est la condition essentielle de toute spéculation ; l'échelle mobile ne lui offre que doutes et variations, elle paralyse le commerce du blé à l'intérieur tout autant qu'à l'extérieur, elle provoque les fraudes administratives et les opérations mensongères, elle suscite un antagonisme déplorable entre les divers marchés régulateurs, elle appauvrit les uns pour enrichir les autres, c'est la prohibition escortée de tout ce qui peut la rendre plus odieuse, la fraude, le mensonge et la spéculation effrontée sur la nourriture du peuple (2).

La seule des causes de nos embarras présents, sur laquelle il soit possible d'exercer une action immédiate et décisive, c'est notre système de travaux publics.

Les travaux extraordinaires votés pour l'année 1847 s'élèvent à	152,000,000
Les reports de l'année 1846 sont de.	48,000,000
Total.	200,000,000
Les besoins des chemins de fer s'élèveront pour cette même année à	131,000,000

en supposant même l'ajournement du chemin de Bordeaux à Cette, et de Paris à Caen.

Evidemment cette dépense dépasse les ressources du pays, il faut la réduire.

La force des choses et la pénurie du trésor réduiront suffisamment les dépenses à la charge de l'Etat. Toutes facilités devront être données aux compagnies de chemins de fer, pour modérer les leurs.

Entre les chemins de fer concédés, il en est d'une utilité publique évidente, et qui promettent d'heureuses chances de profits ; il en est d'autres d'une utilité contestable, et dont les résultats sont problématiques. Le meilleur système à suivre est de favoriser la liquidation des lignes mauvaises ou douteuses, et de soutenir les bonnes en y reportant tout l'effort du capital national.

On considère comme lignes douteuses celle de Bordeaux à Cette et celle de Paris à Caen, ainsi que les divers embranchements des lignes principales. Il faut ne pas balancer à les liquider.

On considère comme éminemment utile au public et comme pouvant donner, dans de raisonnables conditions d'établissement, de suffisants bénéfices aux actionnaires, la grande ligne de Paris à la Méditerranée ; il faut en favoriser l'exécution par tous les moyens possibles.

Pour déterminer la liquidation des lignes douteuses, le moyen est simple : c'est d'offrir la restitution intégrale du cautionnement à toutes les compagnies qui, dans un délai donné, se mettront en liquidation, la grande ligne de Paris à la Méditerranée exceptée.

Cette proposition rencontre des résistances, d'un côté, de la part de certaines compagnies qui désireraient obtenir de l'Etat une garantie de minimum d'intérêt ; de l'autre, de la part de certains membres de la chambre, qui craignent de consacrer en principe la violation d'un contrat public.

L'une et l'autre prétention sont également déraisonnable.

Les adjudicataires des chemins douteux se font illusion sur le résultat qu'aurait à leur profit la garantie par l'Etat d'un minimum d'intérêt.

D'où viennent les difficultés d'exécution de l'ensemble de nos chemins de fer ? De l'insuffisance du capital national à les exécuter tous en même temps ; un minimum d'intérêt garanti par le gouvernement ne remédierait pas à cette insuffisance. La garantie de l'intérêt ne crée pas les capitaux, ne les fait pas jaillir du sol comme la sonde artésienne fait jaillir la source cachée dans les entrailles de la terre. Le minimum d'intérêt, s'il était très élevé, pourrait bien détourner les capitaux de leur emploi naturel pour les attirer vers les entreprises privilégiées ; mais tenter, à l'aide de moyens factices, de détourner le capital national d'un emploi utile vers un emploi qui l'est moins, c'est nuire au développement de la richesse publique ; c'est faire deux fautes à la fois, c'est entraver les bonnes affaires et surexciter les mauvaises.

La garantie d'un minimum d'intérêt peut être utile lorsqu'il y a simplement discrédit momentané, lorsqu'il ne s'agit que de rendre confiance aux écus qui se cachent. Mais lorsqu'il y a pénurie réelle, insuffisance du capital, la garantie d'un minimum d'intérêt est une fausse mesure, c'est un remède impuissant.

L'opposition de ceux qui craignent de voir ébranler la foi due aux contrats publics est tout aussi déraisonnable.

Il ne s'agit pas, en effet, de mettre en question le droit de l'Etat ; personne ne le conteste. Il s'agit de savoir si l'Etat a lui-même intérêt d'user rigoureusement de son droit.

En usant rigoureusement de son droit, que gagnera l'état ? Il confisquera le cautionnement de deux ou trois compagnies, c'est vingt millions qui entreront dans les coffres du trésor. Mais, d'autre part, cette mesure jettera sur toutes les entreprises de travaux publics un discrédit irremédiable; elle frappera l'esprit d'association d'un long découragement ; toutes les grandes lignes de chemins de fer seront ajournées ; une perturbation soudaine sera apportée au classement du travail national ; nombre des petits actionnaires se trouveront ruinés. Ce résultat vaut la peine qu'on y songe.

(*La fin à demain.*)

---

(1) Voici comment l'*Economist* apprécie la question des substances au point de vue anglais : « La perte que la mauvaise récolte a fait éprouver à la nation ne peut pas s'évaluer à moins de 20,000,000 liv. st. y compris l'Irlande. Nous aurons encore à dépenser au moins 8,000,000 liv. st. pour l'Irlande, lesquels devant être employés en achat de comestibles, constitueront une perte sèche pour le pays. Les renseignements que nous avons recueillis nous donnent lieu de croire que les prix élevés du blé se soutiendront à peu de chose près pendant tout le cours de l'année prochaine. Il y a plus, l'approvisionnement de tous nos grands articles de matière première, tels que coton, laine, chanvre, etc., sont en ce moment inférieurs à ce qu'ils étaient dans les années précédentes. Aussi, malgré la crise monétaire, aucun de ces articles n'a baissé sensiblement et ne menace de baisser, plusieurs même sont en voie de hausse. Le prix du fret pendant les mois qui viennent de s'écouler est la cause de cette réduction de nos approvisionnements. Ainsi la diminution de la laine, depuis le 1er janvier jusqu'au 1er avril, a été de 18,555 balles sur l'approvisionnement de l'année précédente pendant la même période. Nous ne possédons que 32,242 balles contre 50,797 de l'année passée. Il est quelques articles dans lesquels la réduction de notre approvisionnement provient d'une mauvaise récolte, comme, par exemple, le coton; depuis deux ans les quantités importées de janvier à avril, ont subi les réductions suivantes : 1845 a reçu 438,624 balles, 1846 a reçu 296,160 balles, 1847 n'a reçu que 259,450 balles. Notre approvisionnement actuel n'est que de 522,000 balles contre 895,000 balles de l'année dernière à la même époque. Ainsi, notre approvisionnement général de marchandises est cette année inférieur à celui des années précédentes. Nous devons donc calculer sur un emploi plus large que d'habitude de notre capital flottant pour combler ce vide. Le déficit sur les cotons occasionnera seul un excédant de dépense de 15,000,000 liv. st. les prix étant de 50 p. c. au-dessus de ceux de 1846. D'autre part, nos grands marchés consommateurs, tels que la France, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique, l'Espagne et le Portugal et toutes les puissances riveraines de la Méditerranée (la Russie exceptée), restreindront leur consommation de nos produits. Il y aura peut-être accroissement aux Etats-Unis, dans l'Inde, dans l'Amérique du Sud et dans le Levant ; mais cet accroissement sera loin de compenser la réduction qui se fera sentir sur les marchés que la disette du blé a affligés. Ajoutons que d'après nos habitudes commerciales nos importations sont payées immédiatement au moyen de traites tirées et acceptées sur simple envoi de connaissement, tandis que nos exportations se faisant presque toutes pour notre compte et par consignation, nous n'en recevons les retours que longtemps après l'expédition.

« Il n'y a donc pas beaucoup à espérer de nos relations commerciales pour reconstituer notre capital circulant.

» Mais, d'autre part, jamais notre commerce n'a été moins engagé qu'en ce moment. Les deux seuls articles dont l'importation ait eu quelque importance, sont le coton et le blé, et la plus grande partie de ces opérations est maintenant liquidée. La réduction de notre approvisionnement sur toute espèce de marchandises a entraîné une réduction proportionnelle dans les engagements commerciaux. L'énorme consommation de toutes les choses nécessaires à la vie, occasionnée par la construction des chemins de fer, a fourni à tous les détenteurs de marchandises le moyen de solder leurs engagements, et jamais le commerce n'a moins usé de crédit que dans les deux années qui viennent de s'écouler. C'est le résultat nécessaire de la situation de tout pays qui dépense non seulement son revenu, mais encore une partie de son capital. Il n'y a donc pas à redouter une crise commerciale ; les plus grandes pertes tomberont sur les actionnaires de chemins de fer en cours d'exécution. Lorsque ces chemins seront exécutés, ils fourniront, nous n'en doutons pas, un bon intérêt ; mais jusqu'à cette époque, les actionnaires auront d'énormes difficultés à surmonter. »

(2) Cette question importante a été traitée récemment avec une haute intelligence de la matière par M. Michel Chevalier, dans le *Journal des Débats*, et par le *Courrier de Marseille*, qui s'est fait remarquer depuis quelque temps par ses excellentes discussions sur les graves questions commerciales qui occupent le pays. On peut consulter entre autres les numéros des 20, 27 octobre, 2, 7, 10 novembre 1846, 16 mars, 7 et 16 avril 1846.

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 20 *mai* 1847. — (*Spectacle demande.*)

La Favorite,

opéra en 4 actes.

ANNONCES.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA [illegible]

L'administration porte à la connaissance du Public que Mlle [illegible] artiste sociétaire et premier rôle du Théâtre-Français, accomp[illegible] troupe complète de Tragédie-Comédie, donnera au Théâtre-Roy[illegible] de La Haye, trois représentations, qui sont fixées ainsi qu'il suit : [illegible] Mardi 1er Juin ; la seconde, Jeudi 3 Juin, et la troisième, Samedi [illegible] fiche du jour annoncera la composition du spectacle.

Les personnes qui désireraient retenir des places pour une [illegible] présentations sont informées que le bureau de location sera [illegible] jours au Théâtre à dater du Mercredi 19 courant, de 10 heures [illegible] qu'à 2 heures de relevée. Les cartes pour une ou plusieurs [illegible] seront délivrées en même temps que la retenue des places. [illegible] premier rang, fl. 6.00 : second rang, baignoires et loges g[illegible] parquet, fl. 4.00 ; amphithéâtre du 3me rang, fl 1.50 ; trois[illegible] coté, fl. 1.00.

Les demi-places sont supprimées.

A LA COUR IMPÉRIAL[illegible]

BUITENHOF.

SPÉCIALITÉ DE CHA[illegible]

EN TOUS GENRES.

Le soussigné a l'honneur de porter à la connaissance des Da[illegible] vient de recevoir de la Manufacture dont il est l'agent, l'auto[illegible] réduire les prix de la marchandise afin d'en faciliter l'écoulem[illegible] décision est due à la stagnation des affaires.

Il engage donc les Dames à profiter de cette occasion unique et [illegible] représentera probablement pas de sitôt.

Le public s'imagine à tort que le magnifique assortiment de [illegible] **d'Echarpes**, en ce moment soumis à son appréciation, [illegible] que des articles d'un prix, très-élevé ; il est au contraire compo[illegible] s'adressant à toutes les conditions de rang et de fortune....

Quel qu'en soit le prix on peut être assuré que la marchandise [illegible] de première qualité et du meilleur goût.

Le prix fixe est rigoureusement maintenu.

Cette vente cessera samedi au soir. **Lavialle[illegible]**

SIROP DE DIGITALE DE LABÉLON[illegible]

Pharmacien à Paris.

Ce sirop est généralement employé par les médecins français [illegible] traitement des *maladies du cœur* et des *hydropisie*, dans les [illegible] *de poitrine*, (rhumes, asthmes, catarrhes, etc.)

Toutes les bouteilles sont recouvertes d'une capsule [illegible] *sont gravés ces mots :* SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE.

Pharmaciens dépositaires : E. van Santen Kolff, dépositaire [illegible] pour toute la Hollande, à Rotterdam ; F. Romeyn, à A[illegible] M. D. Bosch, à Bois-le-Duc ; A. P. Maassen, H. J. van den [illegible] à Breda ; Van Renesse, à La Haye ; Grossier, à Maestricht ; [illegible] Ligny, à Middelbourg ; J. H. Coenen, à Nymègue ; A. P. [illegible] Utrecht, et dans presque toutes les pharmacies de chaque ville.

Cours des Fonds Public[illegible]

Bourse d'Amsterdam du 17 Mai.

		Int	COURS 16 mai.	OUVERT[illegible]
Pays-Bas.	Dette active	2 1/2	57 7/8	57[illegible]
	Dito dito	3	70	70[illegible]
	Dito en liquidation	3	70 1/8	70[illegible]
	Dito dito	4	89 1/16	89[illegible]
	Dito des Indes	4	—	—
	Syndicat	3 1/2	—	87 1/2
	Dito	3	—	—
	Société de Commerce	4 1/2	172 5/8	173[illegible]
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4 1/2	—	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—
Russie.	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	105
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	104
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—
	Certificats au dito	6	—	69[illegible]
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	97[illegible]
	Emprunt de 1840	4	—	88[illegible]
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	88[illegible]
Espagne.	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	[illegible]
	Ardoins	5	—	19
	Dito	3	—	37[illegible]
	Coupons Ardoins		—	15[illegible]
Autriche.	Obligations Goll. & Comp	5	—	102[illegible]
	Dito métalliques	5	—	102[illegible]
	Dito dito	2 1/2	—	—
France.	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne.	Actions 1836	[illegible]	—	—
Brésil.	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. id. 1843		—	—
Portugal.	Obligations à Londres	3	—	37

Bourse d'Anvers du 17 Mai.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 18 3/4, [illegible] rée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours[illegible] Bourse (2 1/2 heures). Ardouin 18 7/8 P.

Bourse de Londres du 15 Mai.

3% Cons. 87, 1/8. — 2 1/2 % Holl. 57 1/2. — 4 % id. ». — Esp. 5 % 22 [illegible] 3 % 34, 1/2. — Portug. 4 % 34 1/2, 35. — Russes ».

Bourse de Vienne du 11 Mai.

Métalliques, 5 % 106 7/8. — Lots de fl. 500, 154 3/4. — Lots de 250 [illegible] Actions de la Banque 1590

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Lage* [illegible]

Dépôt général à Amsterdam chez M. [illegible] *Beurssteeg*; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN [illegible]